



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/306

Attribution de subventions de fonctionnement à trois associations œuvrant dans les domaines du théâtre et du cinéma, pour un montant global de 31 500 euros - enveloppe FIC (Fonds d'Intervention Culturel) - Approbation d'une convention d'application

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 NOVEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 NOVEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 3 DECEMBRE 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS :

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/306 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A TROIS ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LES DOMAINES DU THEATRE ET DU CINEMA, POUR UN MONTANT GLOBAL DE 31 500 EUROS - ENVELOPPE FIC (FONDS D'INTERVENTION CULTUREL) - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'APPLICATION (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 3 novembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La politique culturelle mise en place par la Ville de Lyon encourage la création et la diffusion artistiques. A ce titre, sur l'année 2020, 29 lieux, festivals et compagnies artistiques ont été soutenus lors du Conseil municipal du 27 janvier pour un montant de 776 000€, 85 compagnies et structures culturelles par décision du 6 mai pour un montant de 536 800€, et 24 lieux, festivals et compagnies artistiques ont été soutenus lors du Conseil municipal du 28 septembre 2020 pour un montant total de 103 500€.

Les trois structures présentées ici s'inscrivent dans la politique culturelle de la Ville et partagent exigence artistique et transmission aux publics, favorisant ainsi une approche diversifiée et soucieuse du partage des savoirs et des arts.

Les subventions sont proposées en fonction de leurs valeurs artistiques : ligne artistique claire, capacité à travailler en partenariat avec d'autres acteurs culturels du territoire. Elles sont également appréciées par leurs valeurs culturelles : effort des structures à s'adresser à tous les publics favorisant ou traduisant une implication sur le territoire (actions pédagogiques, médiation, accompagnement culturel des publics...), engagement à aller vers de nouveaux publics, tarification adaptée au public ciblé.

SECTEUR CINEMA

Association LYF - 1 avenue des Frères Lumières Lyon 8^e

Créée en 2016 l'association LYF promeut le film jeune et sa diffusion. Elle organise, administre et régit l'Union du Film Jeune, le blog Le Film Jeune Lyonnais et le Festival du Film Jeune de Lyon. Elle s'attache à promouvoir et valoriser les créations cinématographiques réalisées par des jeunes.

Le Festival du Film Jeune de Lyon tend à offrir aux jeunes créateurs et créatrices un espace professionnel de rencontres, un tremplin et un accélérateur de talents en permettant une entrée dans la filière Image & Industries Créatives, sur la Ville de Lyon et ses environs.

L'édition 2020 a eu lieu du 18 septembre au 2 octobre 2020, dans plusieurs lieux de la Ville : la MJC Monplaisir (Lyon 8^e), l' Aquarium Ciné Café (Lyon 4^e), la péniche Fargo (Lyon 2^e) et le Comoedia (Lyon 7^e).

Le Festival a doté les trois grands prix du Festival (LYF D'OR Fiction, Animation et Documentaire) d'un prix de 500 euros.

Le budget prévisionnel 2020 de l'association est de 39 051 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Fonctionnement : 1 500 €
Universités (Jean Moulin Lyon 3, la ComUE Université de Lyon, la Faculté de Droit Jean Moulin et le CROUS) : 32 500 €
Recettes propres : 5 050 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 1 500 € pour LYF.

Pour mémoire, l'association n'a pas présenté pas de demande de subvention en 2019.

SECTEUR THEATRE

ASSOCIATION SENS INTERDITS – 16 rue François Dauphin, Lyon 2^e

Le Festival International de Théâtre Sens Interdits est né en 2009, porté par le Théâtre des Célestins puis par l'association du même nom à partir de 2014. L'association met en avant « un théâtre international politique et citoyen, de nécessité et d'urgence ». Elle organise le festival, des actions de médiation, d'éducation artistique et de diffusion d'artistes internationaux.

La 6^e édition du festival Sens Interdits a eu lieu du 16 au 27 octobre 2019 et a accueilli 12 000 spectateur-trices (taux de remplissage de 71%), 20 compagnies internationales, 42 représentations dont 8 premières, dans 18 institutions culturelles partenaires, dont 11 à Lyon (Théâtre de la Croix-Rousse, Théâtre des Célestins, Subsistances, Théâtre de l'Elysée, TNG,...). Le programme Hors-Scène a rassemblé 2 000 personnes autour de films, débats, rencontres. L'équipe de l'association a coordonné des actions de médiation et de formation : Radio Sens Interdits / Jeunes Reporters Internationaux, Paroles d'Exil avec des personnes primo-arrivantes, l'Ecole Ephémère (master-class et rencontres, 64 étudiant-es).

En 2020, l'association poursuit son activité avec l'organisation de la 7^e édition du festival biennal Sens Interdits, prévue pour l'automne 2021 (prospection et construction de la programmation) ; la production et la coordination de tournées de spectacles accueillis durant la dernière édition du festival ; l'Ecole éphémère et sa réorientation vers des partenariats Nord-Sud.

Le budget prévisionnel 2020 de l'association est de 183 000 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon : 30 000 €
Etat : 35 000 €
Région Auvergne Rhône-Alpes : 58 000 €
Métropole : 25 000 €
Recettes propres : 34 000 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 5 000€ pour l'Association Sens Interdits.

Pour mémoire, l'association a perçu une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2019 (année du festival) d'un montant de 15 000 €.

THEATRE NOUVELLE GENERATION – 23 rue de Bourgogne, Lyon 9^e

Le Théâtre Nouvelle Génération (TNG), Centre dramatique national (CDN) de Lyon est dirigé par le metteur en scène Joris Mathieu. Il réunit depuis septembre 2015 Les Ateliers, théâtre situé sur la Presqu'île de Lyon, et le Théâtre Nouvelle Génération implanté dans le quartier de Vaise. Son projet artistique est tourné vers un théâtre des imaginaires, destiné aux enfants comme aux adultes. Lieu de diffusion, le Théâtre Nouvelle Génération propose des spectacles de formes variées : théâtre optique et numérique, théâtre d'objets, marionnette, théâtre plastique ou chorégraphique. Lieu de création, les espaces du théâtre des Ateliers sont en partie dédiés à l'accueil en résidence d'artistes, émergents notamment.

La Ville de Lyon a apporté en 2017 des moyens financiers supplémentaires au Théâtre Nouvelle Génération – CDN pour faciliter l'accueil en résidence aux Ateliers, théâtre historique de Guignol à Lyon, de compagnies de marionnettes.

La Ville de Lyon a la volonté de mettre en valeur les arts de la marionnette dans ses expressions multiples, passées et présentes. La refonte du Musée des Marionnettes du Monde devenu Musée des arts de la marionnette et le nouveau projet artistique pour le Théâtre de Guignol dirigé par la compagnie M.A, sont l'expression de cette impulsion nouvelle autour de la figure patrimoniale de Guignol. Le renforcement du volet marionnette au Théâtre Nouvelle Génération est un des axes de cette visibilité accrue donnée à cet art.

En 2018-2019, le TNG a accueilli en résidence la compagnie l'Ateuchus avant de la programmer sur une semaine de représentations pour leur nouvelle création *Buffalo Boy*. Cet accueil s'est accompagné d'un travail sur le territoire avec des ateliers auprès de 9 classes de collège de la métropole de Lyon.

Sur la saison 2019-20, le TNG soutient en coproduction Jonathan Capdevielle (Compagnie Poppydog) pour sa création *Rémi* (présentée au TNG-Vaise les 28 novembre et 2 décembre. Le CDN accompagne également en résidence sur l'automne 2020, la Compagnie Arnica – Emilie Flacher pour sa future création T(E)R::R/IE::R qui sera en tournée dans la communauté de communes des Monts du Lyonnais avant d'être accueillis sur le plateau du TNG-Vaise en mai 2021.

La convention d'application financière formalisant l'attribution de cette subvention est jointe au rapport.

Le budget prévisionnel 2020 du Théâtre Nouvelle Génération est de 2 586 006 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon : 633 000 €
Etat : 1 275 000 €
Région Auvergne Rhône-Alpes : 177 520 €
Métropole : 89 942 €
Recettes propres : 364 427 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 25 000 € au Théâtre Nouvelle Génération.

Pour mémoire, le théâtre a perçu une subvention de fonctionnement individualisée au titre de l'année 2020 d'un montant de 608 000 €.

Au vu de ce qui précède, sur l'année 2020, le montant total des subventions allouées à des structures sur la base du Fonds d'Intervention Culturel s'élève à 1 162 800 euros.

Vu ladite convention d'application ;

Vu l'avis du Conseil des 2^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- Des subventions de fonctionnement pour un montant global de 31 500 € sont allouées aux associations précitées et réparties conformément au tableau ci-dessous :

		FIC
ARTS VISUELS 1 500 €	Association LYF (8 ^{ème})	1 500 €
THEATRE 30 000 €	Association Sens Interdits (2 ^{ème})	5 000 €
	Théâtre Nouvelle Génération (9 ^{ème})	25 000€

- 2- La dépense correspondante, soit 31 500€ sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2020, programme SOUTIENAC - opération Fonds d'Intervention Culturel (FONDSFIC), ligne de crédit 42652, nature 6574, fonction 30.
- 3- La convention d'application avec la SCOP Théâtre Nouvelle Génération est approuvée.
- 4- M. le Maire est autorisé à signer ledit document et le mettre en œuvre.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Grégory DOUCET